Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le premier décembre à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.

Présents: Mme DUTOUR Martine, 1ère Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2ème Adjoint -

Mme DUBOC Dominique, 3ème Adjointe et M. LEROUGE Christian - M. DESCHAMPS Jean-Yves - Mme TESSIER Laurence - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme BRUMENT Magali,

Conseillers Municipaux.

Excusés: M. GALLIER Thierry, 4ème Adjoint, qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice,

2ème Adjoint - Mme HARANG Vanessa qui donne pouvoir à Mme TESSIER

Laurence - M. de BROGLIE Philippe-Maurice.

<u>Absente</u>: Mme DEROIN Jennifer

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 22/11/2023 NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS: 11

## OBJET : SIEGE - Convention de participation financière relative au complément de travaux d'éclairage public isolé au nouveau collège (DT 591582).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure) envisage d'entreprendre un complément de travaux sur le réseau d'éclairage public (isolé) au nouveau collège (DT 591582).

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

## Cette participation s'élève à :

en section d'investissement : 2 333,00 € en section de fonctionnement : 0,00 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux

réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente, et l'inscription des sommes au Budget de l'exercice au **compte 2041512** pour les dépenses d'investissement (aucune dépense de fonctionnement).

Pour extrait certifié conforme, Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance, Laurence TESSIER.

µ∖Exécutoire après Dépôt

en Préfecture le 0 4 DEC. 2023 et Publication ou Notification

/ du

le Maire

To have

